

Séance du 16 juin 2011

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : Modification des statuts de l'UVHC : Insertion dans les statuts de l'UVHC d'un article relatif aux services communs inter-établissements.

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des services à l'étudiant du site du Mont-Houy de l'Université le 16 juin 2011 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

La commission des statuts entendue ;

Le quorum étant atteint,

M. le Président donne la parole à M. le Directeur Général des Services qui présente un nouvel article 3-5 traitant des services communs inter-établissements, selon les recommandations du rapport d'observation de la chambre régionale des comptes du Nord-Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE DE SES MEMBRES UN NOUVEL ARTICLE 3-5 REDIGE COMME SUIV :

Article 3-5 : Les services communs inter-établissements

« Conformément à l'article L 714-2 du code de l'éducation, l'Université est membre des services communs inter-établissements suivants :

- Le pôle Atelier Inter-établissements de Productique, AIP-Primeca Nord-Pas-de-Calais ;*
- Le centre universitaire de Cambrai ».*

Fait à Valenciennes, le 21 juin 2011

Le Président du Conseil d'Administration,



M. Mohamed OURAK

Date de publication : 18/07/2011